



Direction générale de l'alimentation
Service de la gouvernance et de l'international dans
les domaines sanitaire et alimentaire
Sous-direction du pilotage des ressources et des
actions transversales
Bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes
d'information de l'alimentation
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Instruction technique
DGAL/SDPRAT/2016-33
15/01/2016

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Mise en service de l'application Suites et Consignations de RESYTAL

Destinataires d'exécution

DRAAF/SRAL
DAAF
DD(CS)PP

Résumé : Cette note de service a pour objectif d'informer les agents de l'ouverture effective de la nouvelle application de gestion des suites et des consignations dans RESYTAL et d'en préciser les modalités techniques.

Les suites données aux non conformités constatées lors des inspections ou campagnes de prélèvements sont un des moteurs de l'amélioration de l'état sanitaire et une des bases de la confiance que le citoyen porte à l'action des services.

Les suites visent à une mise en conformité à la réglementation ainsi qu'à la sanction de certains comportements (cas des suites pénales)

D'un point de vue fonctionnel, l'application « Suites et consignations » de RESYTAL permet de gérer les suites d'une inspection d'établissement quel que soit le domaine métier (vétérinaire et phytosanitaire).

Elle intègre dans le système les suites qui étaient non traitées jusqu'à maintenant dans Phytopass2.

Par ailleurs, elle permet de gérer les consignations et saisies dans les domaines phytosanitaire et vétérinaire (hors saisies abattoirs).

La note de service DGAL/SDPRAT/2015-103 précise les modalités de mise en œuvre des suites données aux inspections.

1. Mise en service de l'application

Le déploiement de la nouvelle application « Suites et Consignations » est programmée le **lundi 18 janvier 2016 à partir de 9h00**

A compter de cette date, toutes les suites et consignations résultant d'une inspection d'établissement dans le **domaine phytosanitaire** devront être traitées dans la nouvelle application de RESYTAL.

Par contre, les suites et consignations résultant d'une inspection d'établissement dans le **domaine vétérinaire**, aujourd'hui gérées dans SIGAL, devront être traitées dans le nouveau module RESYTAL seulement à compter du 1^{er} février 2016, en coordination avec la mise en service de l'application Programmation et Gestion des Inspections pour la SSA.

2. Description des fonctionnalités

Pour rappel, seules les inspections non conformes donnent lieu à des suites administratives et/ou pénales dont les finalités sont parfaitement autonomes et, de fait, indépendantes mais néanmoins cumulables.

En conséquence, une même inspection pourra donner lieu à plusieurs suites de types distincts (exemple : une Mise en demeure de faire et un Procès Verbal).

Types de suites

On distingue deux catégories de suites comportant différents types de suites traitées individuellement au sein de l'application :

- Suites administratives :
 - l'avertissement
 - Les décisions administratives qui incluent
 - la mise en demeure de faire ou injonction de procéder à des mesures correctives
 - la décision prise dans le cas où les mesures prescrites n'ont pas été mises en œuvre, ou prise en première instance en cas d'urgence
- Suites pénales
 - le procès verbal

Les décisions administratives défavorables doivent faire l'objet d'une procédure contradictoire qui peut être préalable au traitement de la suite administrative ou concomitante à cette dernière.

L'existence et les modalités de la procédure contradictoire procèdent de la rédaction des articles du code rural et de la pêche maritime (CRPM) ou, lorsque ceux-ci ne traitent pas expressément cette question, de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ces procédures n'étaient pas tracées dans les applications historiques. L'application Suites et Consignations permet de gérer et de tracer les procédures contradictoires préalables. Les procédures concomitantes restent non tracées.

A noter que tous les champs d'action du domaine « Santé des végétaux et production primaire végétale de la protection des végétaux » sont concernés par la procédure contradictoire préalable (cf. annexe 2 de l'instruction technique DGAL/SDPRAT/2015-103 du 09/02/2015)

Consignations

L'application permet également de traiter les consignations :

- soit prises en première intention, en attente de remise en conformité et gérées au sein même d'une décision administrative. On parle alors de consignes défavorables

Remarque : modifiant la situation juridique de l'administré, ce type de consignation nécessite de ce fait une phase contradictoire (consignes défavorables)

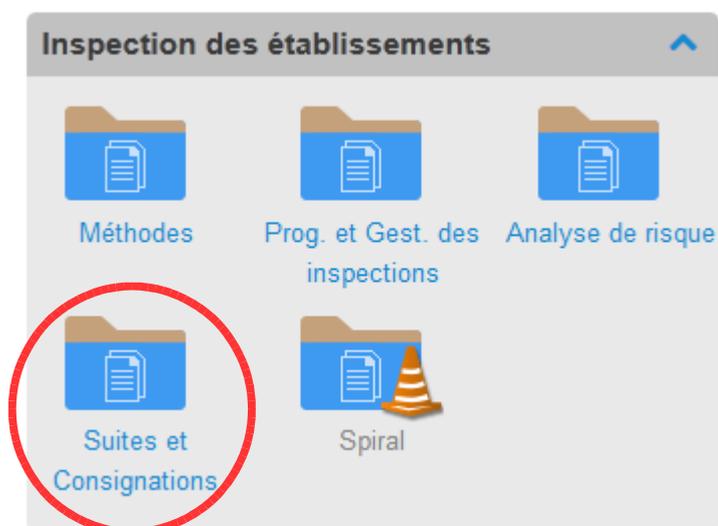
- soit à titre préventif en cas de suspicion de non-conformité, en attente de résultats d'analyse (consignes préventives).

Ce sont ces consignations qui sont gérées dans le module Consignations préventives de l'application

3. Accès à l'application et aux différentes ressources documentaires associées

3.1 Accès à l'application

L'accès à l'application Suites et Consignations se fait via le Portail RESYTAL au sein du domaine des applications en lien avec les inspections des établissements.



L'ensemble de la documentation est également accessible depuis le portail RESYTAL dans la sous rubrique « Suites et Consignations » de la rubrique « Documentation Applications » de l'espace documentaire

Accueil **Mes Rôles** **Espace Documentaire**

Vous êtes ici > [Espace documentaire](#) > [Documentation Applications](#)

Rubriques :

- [Inspection produits en abattoir](#)
- [Valorisation de données](#)
- [GAO](#)
- [Choral](#)
- [Usagers](#)
- [Gestion des inspections](#)
- [Structures et ressources](#)
- [Outil d'habilitation](#)
- [Nomenclature](#)
- [Suivi des animaux](#)
- [Environnement Auto-formation](#)
- [Suites et Consignations](#)

Documentation Applications

Vous trouverez dans cette rubrique, l'ensemble de la documentation d

Liste des articles disponibles :

Titre

Liste de 0 élément présenté par : 10 ▾

Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt

Ce lien renvoie à un article comprenant l'ensemble des informations et des ressources documentaires associées à l'application Suites et consignations

Accueil	Mes Rôles	Espace Documentaire	Administration
Vous êtes ici > Espace documentaire > Documentation Applications > Suites et Consignations > Suites et Consignations			
Nom	Suites et Consignations		
Description	Suites et Consignations est la brique applicative qui permet la gestion des suites d'inspections et la gestion des consignations techniques (PV4, PV1, SSA1 ...).		
Public visé	Cette application est destinée aux agents des services déconcentrés de la DGAL et de l'administration centrale de la DGAL.		
Version actuelle	Version 1.0 en production le 18/01/2016		

Documentation

Prise en main rapide	Rechercher une suite ou une procédure contradictoire (version V1.0)
	Créer une procédure contradictoire préalable (version V1.0)
	Modifier une procédure contradictoire préalable (version V1.0)
	Créer un avertissement (version V1.0)
	Modifier un avertissement (version V1.0)
	Créer une mise en demeure (version V1.0)
	Modifier une mise en demeure (version V1.0)
	Créer une décision (version V1.0)
	Modifier une décision (version V1.0)
	Créer un procès verbal (version V1.0)
	Modifier un procès verbal (version V1.0)
	Rechercher une consigne préventive (version V1.0)
	Créer une consigne préventive (version V1.0)
Modifier une consigne préventive (version V1.0)	
Gestion des éditions et des documents (version V1.0)	
Notes de service	
Autres documents	Support de formation (V1.2)

Vous y retrouvez :

- une description de l'application,
- les fiches de prise en main rapide,
- la présentation servant de support aux formations,
- l'instruction,
- l'historique des différentes versions.

3.2 Accès à l'environnement d'auto-formation

L'accès à la plate-forme d'autoformation se fait à partir du portail RESYTAL dans la sous rubrique « Environnement Auto-formation » de la rubrique « Documentation Applications » de l'espace documentaire

[Choral](#)

[Usagers](#)

[Gestion des inspections](#)

[Structures et ressources](#)

[Outil d'habilitation](#)

[Nomenclature](#)

[Suivi des animaux](#)

[Environnement Auto-formation](#)

[Suites et Consignations](#)

Liste de 0 élément présenté par : 10 ▼

Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt

Il faut ensuite ouvrir l'article [Environnement Auto-formation](#)

Accueil

Mes Rôles

Espace Documentaire

Vous êtes ici > [Espace documentaire](#) > [Documentation Applications](#) > [Environnement Auto-formation](#) > [Environnement Auto-formation](#)

Environnement Auto-formation

Description

Le portail d'auto-formation permet d'accéder aux environnements d'auto-formation des applications Résyta qui sont des "bases école" constituées d'une copie journalière des données de production (données de production à J-1).

Attention : la seule différence "visuelle" entre la production et l'auto-formation est le nom de l'environnement en bas de la page d'accueil (vérifiez que vous êtes bien dans l'environnement souhaité).

Les habilitations aux applications d'auto-formation sont les habilitations

Lien Auto-Formation

[Portail \(Auto-Formation\)](#)

Cet article donne accès à l'environnement d'auto-formation de l'application Suites et Consignations qui donne la possibilité aux gestionnaires de Suites et Consignations de s'exercer à l'utilisation de l'application sans aucun risque, les données saisies étant totalement déconnectées des données de la base de production et effacées chaque soir. L'environnement d'auto-formation peut aider à la prise en main de l'application, pour tester une nouvelle fonctionnalité mise à disposition ou pour un agent nouvellement arrivé qui souhaite appréhender l'application dans l'attente de bénéficier d'une formation.

L'environnement d'auto-formation est une copie journalière de l'environnement de production. Ainsi, chaque soir, l'ensemble des données de l'application Suites et Consignations d'auto-formation sont ré-initialisées à partir des données de l'application en production.

Les droits d'accès à l'application Suites et Consignations attribués dans l'environnement de production par les administrateurs délégués sont automatiquement recopiés dans

l'environnement d'auto-formation tous les soirs. Il faut donc attendre le lendemain du jour de son habilitation dans l'application habilitation de production pour pouvoir accéder à cet environnement d'auto-formation.

L'indication que vous êtes sur l'environnement d'auto-formation vous est fournie dans le bandeau de bas de page des écrans de l'application Suites et Consignations.



Version 1.0.4 (formation-autoform)

4. Habilitation sur l'application Suites et Consignations

Pour pouvoir accéder à l'application Suites et Consignations, il convient :

- de disposer d'un compte Agricol et, pour une connexion aisée, de disposer d'un certificat Agricol (qui évite de saisir son login/mot de passe). Ces éléments sont à demander au gestionnaire local Agricol de sa structure administrative d'appartenance.
- d'être habilité sur l'application avec le ou les bon(s) rôle(s). Cette habilitation est donnée par votre administrateur délégué RESYTAL.

La rubrique « Outil d'habilitation » au sein de l'espace documentaire du portail RESYTAL présente la **liste des administrateurs délégués** RESYTAL ainsi que **la liste des rôles** qui sont susceptibles d'être affectés aux utilisateurs de l'application « Suites et Consignations » et les possibilités qu'ils offrent.

Il existe deux rôles pour l'application Suites et Consignations :

1 - Gestionnaire

Ce rôle permet à un utilisateur de créer, modifier ou supprimer une suite ou une consignation. Pour l'instant, une suite ou une consignation ne peuvent être modifiées ou supprimées que par le gestionnaire qui les a créées.

NB - Dans le courant de l'année 2016, pour un gestionnaire donné, ce droit en modification sera étendu à toutes les suites ou consignations créées par un autre gestionnaire au sein de la même structure.

2 - Consultant

Ce rôle permet de consulter une suite ou une consignation créée dans n'importe quelle structure régionale ou départementale.


pasc:

Système d'information de l'alimentation

Accueil | Mes Rôles | **Espace Documentaire** | Administration

Vous êtes ici > Espace documentaire > Documentation Applications > Outil d'habilitation > Outil d'habilitation

Nom	Outil d'habilitation
Description	Outil d'habilitation est la brique applicative pour la gestion des habilitations des utilisateurs du nouveau système d'information de l'alimentation (RESYTAL). Cette application est destinée aux Administrateurs Délégués RESYTAL nommés dans leur structure.
Public visé	
Version actuelle	Version 1 en production

Documentation

Guide utilisateur	HABIL V1-0 Guide Utilisateur V1-0
Prise en main rapide	
Liste des rôles	Liste des rôles (Version 2.5 - 03/12/2015)
Liste des administrateurs délégués	Liste des administrateurs délégués
Liste des outils d'administration des applications	Ce document, destiné aux administrateurs délégués , récapitule la liste des outils d'administration du SI de la DGAL et des applications c gèrent. Liste des outils d'administration des applications
Tableau synthétique des	Ce document d'adresse aux utilisateurs et aux administrateurs des applications du SI de la DGAL. Il permet de connaître les droits d'ac des utilisateurs (regroupés par grandes familles) et leur indique à qui s'adresser pour obtenir une habilitation.

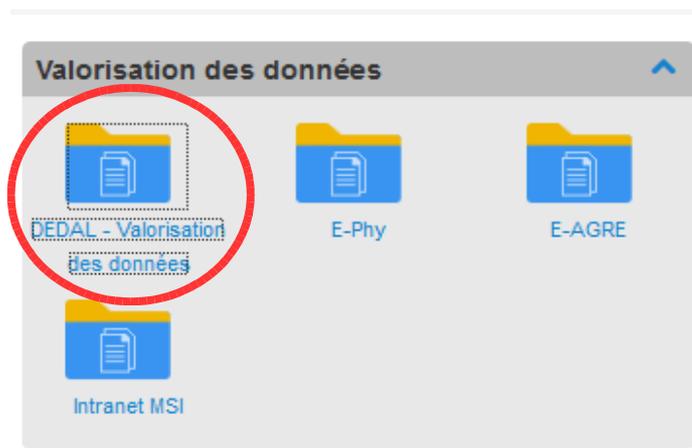
Liste des rôles dans chaque application RESYTAL

Liste des Administrateurs délégués

5. Valorisation des données

La valorisation des données saisies au sein de l'application Suites et Consignations se fait, comme pour toutes les briques applicatives de RESYTAL, à partir de la plate-forme unique de valorisation des données appelée « DEDAL ».

Son accès se fait à partir du portail RESYTAL :



DEDAL proposera un certain nombre de tableaux de bord de suivi et de pilotage qui seront disponibles dans le courant du 1^{er} trimestre 2016.

Le nombre de tableaux de bord (appelés rapports dans DEDAL) disponibles sera enrichi au fur et à mesure de l'expression des besoins des différents services.

6. Assistance

Pour tout besoin d'assistance sur Suites et Consignations, le COSIR est votre point de contact régional.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT